Image not found or type unknown

Retractation compromis immobilier

Par **Luciendaniel**, le **28/04/2022** à **07:34**

Les dimanches et fériés sont ils comptés dans les 10 jours pour se rétracter?

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **janus2fr**, le **28/04/2022** à **07:53**

Bonjour,

Oui.

Le délai commence le landemain de la signification et ensuite tous les jours sont comptés. Mais si le 10ème jour tombe un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé au jour ouvrable suivant.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés